NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3317

18 novembre 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3317e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 novembre 1993, à 18 h 10

<u>Président</u>: M. JESUS (Cap-Vert)

<u>Membres</u>: Brésil M. SARDENBERG

Chine M. LI Zhaoxing Djibouti M. OLHAYE

Espagne M. YAÑEZ-BARNUEVO

Etats-Unis d'Amérique Mme ALBRIGHT
Fédération de Russie M. VORONTSOV
France M. MÉRIMÉE
Hongrie M. ERDÖS
Japon M. HATANO
Maroc M. SNOUSSI
Nouvelle-Zélande M. KEATING

Nouvelle-Zélande M. KEATING Pakistan M. MARKER

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord Sir David HANNAY Venezuela M. TAYLHARDAT

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les <u>Documents officiels du Conseil de sécurité</u>.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 18 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN SOMALIE

NOUVEAU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL PRESENTE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE 19 DE LA RESOLUTION 814 (1993) ET AU PARAGRAPHE 5 DE LA SECTION A DE LA RESOLUTION 865 (1993) (S/26738)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Ethiopie et de la Somalie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Hassan (Somalie) prend place à la table du Conseil; et M. Eteffa (Ethiopie) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

NB/2- 6 -

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu au cours de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du nouveau rapport du Secrétaire général présenté conformément au paragraphe 19 de la résolution 814 (1993) et au paragraphe 5 de la section A de la résolution 865 (1993), document S/26738.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/26767, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours de consultations antérieures du Conseil.

Les membres du Conseil ont reçu la photocopie d'une lettre datée du 18 novembre 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Erythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée sous la cote S/26766.

Le premier orateur inscrit sur la liste est le représentant de l'Ethiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ETEFFA (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous sommes certains que, grâce à votre vaste expérience et à vos talents de diplomate, les débats du Conseil seront fructueux.

Nous voudrions également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ronaldo Mota Sardenberg, du Brésil, pour sa direction éclairée le mois dernier.

Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance et gratitude au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour son rapport exhaustif et détaillé du 12 novembre 1993 (S/26738), qui contribuera grandement à calmer la situation en Somalie.

Nous connaissons bien la situation complexe, compliquée et délicate qui règne en Somalie. Nous ne voyons pas qu'une solution puisse se présenter dans un avenir immédiat. Toutefois, la proposition de S. E. le Président Meles Zenaoui, de l'Ethiopie, notamment de relancer l'Accord d'Addis-Abeba et de nommer une mission d'enquête, faciliterait sensiblement le processus de réconciliation et aboutirait en définitive à l'instauration d'une société civile en Somalie. En négociant avec les factions somalies, il importe de ne rien écarter, non seulement parce qu'il y va de l'intérêt d'une approche pragmatique, mais aussi

parce que la démocratie suppose la participation de toute la population et de ses représentants. C'est dans cet esprit que le Président Meles Zenaoui a proposé certaines procédures à suivre.

Nous n'avons pas de formule toute faite pour régler la tragédie humaine en Somalie. Les solutions doivent être recherchées collectivement par les Somalis avec l'aide de la communauté internationale, et nous espérons que des solutions acceptables pour toutes les parties intéressées finiront par être trouvées en temps voulu. Le projet de résolution à l'examen et la résolution 885 (1993) seraient, de l'avis de ma délégation, de nature à encourager une participation plus large du peuple somali.

En aidant les Somalis à s'aider eux-mêmes, l'Organisation des Nations Unies, par le truchement de l'ONUSOM II, et en collaboration avec la population de la sous-région, pourrait apporter une contribution inestimable et changer la situation. Comme l'a fait remarquer le Président Meles Zenaoui, un véritable partenariat entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les pays de la sous-région et l'ONU est important pour le processus politique. Les activités de l'ONUSOM II devraient se dérouler en tenant compte explicitement de ce partenariat. A ce stade, il convient de tirer l'enseignement des réussites comme des échecs du passé.

Un domaine où l'ONUSOM II pourrait apporter une importante contribution est celui du désarmement général, puisqu'il s'agit là de l'un des éléments de l'Accord d'Addis-Abeba. Cela supposerait, entre autres, de recourir à des négociations, au moyen de convaincre les Somalis et, dans une certaine mesure, à des mesures de pression, voire de coercition pour répondre à l'aspiration de la majorité à vivre en paix. Il est par conséquent décisif que l'ONUSOM II soit présente et que lui soit conféré le mandat de prendre les mesures nécessaires pour faire appliquer l'Accord d'Addis-Abeba.

Les efforts entrepris à Mogadishu pour créer un comité de sécurité sont louables et devraient être énergiquement poursuivis, et des efforts supplémentaires devraient être faits en vue de constituer des comités semblables dans d'autres régions. Cela aiderait à consolider le cessez-le-feu à Mogadishu et ailleurs en Somalie, mais contribuerait aussi utilement au processus de désarmement général.

La mise en oeuvre efficace des résolutions du Conseil de sécurité exigerait, notamment un changement d'attitude, une volonté, une neutralité et

une impartialité de la part de ceux qui sont chargés de les appliquer. Les personnes devant faire appliquer les décisions du Conseil de sécurité devraient donc être soigneusement choisies.

Nous sommes en présence d'une situation tragique qui a déjà provoqué la perte de 300 000 Somalis, fait fuir plus d'un million de réfugiés somalis dans des pays voisins et privé partout les Somalis de leur nationalité puisque la Somalie en tant qu'Etat n'existe pas, comme l'a fait remarquer à juste titre le Secrétaire général et de nombreux autres à différentes occasions. Bref, il s'agit d'une horrible tragédie humaine.

La communauté internationale et les Somalis eux-mêmes sont parvenus à la conclusion qu'il ne peut être mis fin à cette tragédie humaine que par la négociation, en utilisant diverses méthodes de médiation et de règlement des conflits ainsi que toutes autres méthodes qui font appel aux relations humaines. Tous ces moyens exigent également des communications efficaces, et celles-ci sont généralement entravées par de nombreux facteurs, notamment les considérations personnelles de ceux qui doivent communiquer. Mon propos n'est pas d'entrer dans des discussions abstraites, mais de faire appel à tous les protagonistes, qu'ils soient Somalis ou membres de la communauté internationale, pour qu'ils fassent abstraction de leur personnalité dans le processus politique en Somalie. Les engagements personnels et les rôles réels ou perçus ne devraient pas pouvoir compromettre le processus politique ou celui de la réconciliation en Somalie ou, du reste, n'importe où ailleurs. Prendre part à l'allégement d'une tragédie humaine serait faire preuve de sagesse politique, alors que lier les questions fondamentales à nos rôles personnels pourrait en affecter négativement l'issue. Tout protagoniste dans ce drame humain devrait être au-dessus de ses intérêts égoïstes ou de ses ambitions personnelles.

A cet égard, les dirigeants des factions somalies et d'autres devraient se convaincre que les grands hommes de l'histoire ne sont pas ceux qui gagnent les guerres, mais ceux qui font la paix. Je dis cela parce qu'aujourd'hui en Somalie la question prioritaire de même que notre principale préoccupation devraient être le rétablissement de la paix, et notre volonté ainsi que nos plus grands efforts devraient tendre à cette fin. Le rétablissement de la paix est plus rentable que le maintien de la paix ou l'imposition de la paix, mais il n'est pas gratuit. Les négociations, la médiation, la gestion et le règlement des conflits exigent également des ressources financières. Si la communauté

M. Eteffa (Ethiopie)

internationale est prête à verser d'énormes sommes au titre des activités de maintien de la paix et d'imposition de la paix, elle devrait être prête à engager un modeste montant dans le rétablissement de la paix.

L'intervention internationale en faveur des victimes somalies du conflit ne peut réussir que si les Somalis arrivent à s'entendre entre eux. Il est certain à nos yeux que les Somalis en général sont sensibles à la passion et à la compassion qui animent la communauté internationale ainsi qu'à la volonté dont elle fait preuve pour atténuer l'horrible tragédie humaine qui frappe leur pays. Ma délégation est convaincue que la communauté internationale maintiendra son engagement jusqu'à ce que les Somalis soient en mesure de former une société civile fondée sur des principes démocratiques.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les membres du Conseil de leur attachement inébranlable à la restauration de la paix et de la stabilité en Somalie.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à passer au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais): Dans son rapport circonstancié et complet sur la situation actuelle en Somalie (S/26738), dont nous lui sommes extrêmement reconnaissants, le Secrétaire général suggère à juste titre que, dans son examen de la situation complexe en Somalie, le Conseil de sécurité fasse preuve de souplesse et de fermeté dans toute décision qu'il prendra en renouvelant le mandat de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Nous avons fait bien du chemin depuis que nous sommes engagés là-bas, comme en témoignent les nombreuses résolutions adoptées, l'énergie dépensée, les fonds investis et les vies qui ont été risquées et perdues. Cela a été une leçon pour nous également, car, encore une fois, comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport

"Il n'y a aucun précédent qui puisse inspirer à la communauté internationale ce qu'elle doit faire face à cette tragédie [en Somalie]." $(\underline{S/26738}, \, \mathrm{par.} \, \, \underline{80})$.

Il va sans dire que les actes, l'engagement et le niveau soutenu des efforts pour corriger la situation créent des précédents cruciaux. Tout en redressant la situation en Somalie, nous redéfinissons les Nations Unies. Tout bien considéré et, en particulier, compte tenu des événements récents, nous estimons que le projet de résolution nous offre un peu plus de temps pour réfléchir sur la démarche la plus prudente à suivre après le retrait d'un certain nombre de contingents clefs au début de l'année prochaine.

Les efforts des Nations Unies jusqu'à présent sont bien mis en relief dans le rapport du Secrétaire général. Ils évoquent toute une série de succès obtenus en faisant face à de nombreux obstacles et problèmes, allant de l'élimination de la famine au problème des sans-abri en passant par la maladie, le banditisme et l'illégalité. Les Nations Unies ont relevé ces défis dans une mesure suffisante qui nous permet de dépasser la phase d'urgence pour passer à celle de la reconstruction et du relèvement. Dans tout cela, nous avons agi avec l'appui

incontestable de la grande majorité du peuple somali, comme en témoignent, dans tout le pays, les nombreuses façons dont les Somalis reprennent une participation active. S'il règne un climat de paix et de sécurité en Somalie, il est fort probable que les objectifs fixés de reprise des rênes du pouvoir par les Somalis, du niveau du district au niveau régional, et d'achèvement de la Mission des Nations Unies en Somalie, d'ici à mars 1995, pourront être atteints. Mais c'est là notre problème — nous avons trop souvent laissé échapper l'occasion de créer l'environnement propice à la paix et à la sécurité en Somalie, et nous avons trop souvent dû nous contenter de limiter les dégâts.

Si l'on examine les précédentes résolutions, il est clair que le problème de la facilité de se procurer des armes a été reconnu. De fait, d'aucuns ont prétendu que le problème en Somalie n'était pas vraiment la famine — car il y a toujours eu suffisamment de nourriture — mais le refus d'autoriser l'accès à la nourriture, en tant que manoeuvre politique utilisée par les factions rivales et les chefs de guerre, ce qu'ils ont été en mesure de faire parce qu'ils possédaient des armes.

S'il est vrai que nous avons fait des progrès réels, cela n'a manifestement pas été suffisant. Les espoirs de désarmement volontaire, de cantonnement, de démobilisation et de réinsertion des milices dans la vie civile ne se sont pas réalisés. Il semble qu'un sentiment généralisé commence à dominer dans certains clans, selon lequel d'autres seraient en train de se réarmer en prévision d'un retrait des Nations Unies prévu en 1994. Si l'on permettait que cela continue, une telle attitude pourrait réduire à néant toutes les perspectives de paix, de développement et d'un gouvernement national, dans un avenir prévisible. Cela ne peut que terrifier le Somali moyen qui ne demande qu'à reprendre une vie normale, à l'abri des manoeuvres d'intimidation, des menaces et du désespoir.

En dernier ressort — et cela est inévitable — la Somalie doit être désarmée et l'ONU doit déployer tous ses efforts pour réaliser cet objectif. L'attitude actuelle qui consisterait à fermer les yeux sur la vente et la distribution d'armes qui se font au grand jour est regrettable. Il semble que nous soyons prêts à devenir des "contrôleurs de la violence". Notre présence risque de donner l'impression que nous sommes résignés et prêts à battre en retraite, et à nous abstenir de toute activité avant notre retrait. Il est certain que cela constituerait une invitation claire à certains éléments et pourrait menacer la sécurité, la stabilité et l'avenir de la Somalie pendant longtemps. Cela

M. Olhaye (Djibouti)

risquerait de faire de nos précédentes résolutions de simples mots sur le papier et de réduire à néant le bilan de tous nos efforts conjoints.

Nous appuyons le Secrétaire général dans ses efforts visant à rassembler le plus grand nombre possible de groupes clefs pour entamer un dialogue politique, y compris l'USC/SNA, par suite de l'adoption, cette semaine, de la résolution 885 (1993). Il va de soi que ceux qui, comme nous, sont de la région — pays, dirigeants et organisations régionales — feront de leur mieux pour prêter leur concours de toutes les façons possibles, car à bien des égards notre destin est étroitement lié à celui de la Somalie. A ce propos, il convient de mentionner les efforts diplomatiques en cours dans la région, menés par le Président Meles Zenaoui, de l'Ethiopie, pour appuyer les efforts des Nations Unies en vue d'amener toutes les parties somalies à la table de négociation. Lorsque l'ONU aura achevé sa mission, il faudrait qu'il soit pratiquement impossible pour un individu ou un groupe d'avoir les moyens de replonger la Somalie dans ses heures sombres. La sécurité et le gouvernement devront alors être passés du stade du décollage à celui de la croissance autonome.

Enfin, les Nations Unies doivent tirer activement et efficacement parti de ces brèves périodes que nous avons mentionnées pour persévérer dans des progrès réels qui n'auront pas été que des impressions. L'ONU est un groupe de nations du monde, et nous devons prouver notre détermination à aider, dans toute la mesure de nos moyens, ceux qui en ont besoin, pour que l'on puisse toujours voir en oeuvre les efforts soutenus des Nations Unies dans leur ensemble. Chaque fois que nous pouvons donner des conseils, offrir nos bons offices, envoyer des troupes, du personnel et du matériel ou contribuer au financement du Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie, nous devons le faire. Nous devons supprimer le conditionnel de la déclaration du Secrétaire général lorsqu'il dit:

"... si les Etats Membres sont disposés à tenir le cap."! (S/26738, par. 106)

Toutefois, comme le souligne le projet de résolution, c'est au peuple somali qu'incombe en dernier ressort la responsabilité d'engager un processus politique viable et de réaliser la reconstruction de son pays. La société somalie, qui est extrêmement fragmentée, a besoin de surmonter rapidement ses maux endémiques avant que la bonne volonté de la communauté internationale ne s'amenuise et que sa patience ne soit définitivement à bout. Nous espérons qu'elle y parviendra.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : La situation en Somalie se trouve à présent à un stade critique. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son dernier rapport, il est essentiel que la communauté internationale reste engagée à aider les Somalis dans leurs efforts pour accélérer le processus de réconciliation nationale et la reconstruction économique et sociale. Mon gouvernement appuie les efforts du peuple somali pour réaliser ces objectifs.

La communauté internationale a une dette vis-à-vis de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Que des membres des forces de maintien de la paix ainsi que des civils participant à l'aide humanitaire aient été tués ou blessés en service dans la région est une tragédie qui nous touche tous. Le Japon lance un nouvel appel à toutes les parties pour que cessent immédiatement les actes de violence et les attaques armées contre les personnes participant aux efforts d'aide humanitaire.

La violence continue montre que le désarmement demeure important pour parvenir à une paix et à une stabilité durables dans toute la Somalie. A cet égard, le Japon estime que l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) devrait éviter l'utilisation de méthodes coercitives dans toute la mesure du possible, et nous demandons instamment au Secrétaire général et à son Représentant spécial de redoubler d'efforts pour encourager la réconciliation et la négociation politiques, en coopération étroite avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les pays de la région. Je voudrais dire que j'ai été très encouragé par la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur Eteffa de l'Ethiopie.

Enfin, comme l'Ambassadeur de Djibouti, je voudrais dire qu'alors que le soutien international est essentiel, ce sont les dirigeants de la Somalie et le peuple de Somalie qui portent la responsabilité finale de l'établissement de la paix dans leur pays.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution dont nous sommes saisis est le résultat d'un examen attentif de la situation qui règne en Somalie, notamment en ce qui concerne le travail accompli par l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Qu'il me soit permis d'exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour l'aide qu'il nous a fournie dans ce processus. Son rapport sur la situation en Somalie et les activités de l'ONUSOM II est un instrument extrêmement utile qui nous a fourni des éléments d'importance cruciale, et qui continuera certainement de nous aider efficacement dans les mois à venir, alors que nous allons essayer de définir la forme de la présence future des Nations Unies en Somalie.

Nous sommes encouragés par les aspects positifs de la situation en Somalie, tels qu'ils ressortent du rapport du Secrétaire général. Avant tout, nous sommes encouragés par le fait que dans de nombreuses régions du pays, les problèmes les plus immédiats relatifs à l'aide humanitaire d'urgence ont été en grande partie traités. Mais il convient de souligner le fait que des problèmes graves persistent. Les événements survenus en Somalie au cours de ces derniers mois sont une source de grave préoccupation. Le Gouvernement brésilien a vigoureusement condamné les incidents révoltants de violence contre les forces de l'ONUSOM II et contre ceux qui travaillent avec l'ONUSOM II en Somalie. Ces incidents ont souligné l'urgence d'une solution politique à la crise somalie.

S'agissant de la situation humanitaire, nous pensons comme le Secrétaire général que l'appui constant de la communauté internationale sera critique

lorsque les efforts déployés par l'ONU et les autres organisations opérant en Somalie passeront du secours au relèvement. A notre avis, le concept d'un continuum de secours et de sa transformation en relèvement et en développement s'applique pleinement en Somalie. Une transition sans heurt de l'assistance d'urgence au développement, une transition débarrassée d'obstacles politiques de toutes sortes est indispensable pour prévenir un retour à la situation initiale qui avait nécessité les secours humanitaires.

A cet égard, nous pensons que le paragraphe 14 du projet de résolution est censé indiquer l'importance des projets de reconstruction et de relèvement en Somalie, dans le contexte des progrès réalisés dans les domaines de la réconciliation nationale. La définition de directives ou de priorités en vue d'une assistance fournie par la communauté internationale pour le relèvement et la reconstruction ne relève pas de la compétence du Conseil de sécurité.

Il est également encourageant de constater qu'on accorde maintenant une plus grande attention à la nécessité d'appuyer et d'accélérer les efforts déployés en vue de la réconciliation nationale, et englobant toutes les parties somalies. Les initiatives prises par les Etats de la région, y compris l'Organisation de l'unité africaine, sont particulièrement bienvenues. Nous appuyons ces initiatives, et nous espérons qu'elles porteront bientôt leurs fruits.

Il convient de souligner, comme le fait le projet de résolution, les liens importants qui existent entre le travail de l'ONUSOM II et le processus de réconciliation politique nationale des parties somalies. Comme il est indiqué dans la résolution 865 (1993), l'appui aux efforts déployés par le peuple somali pour faire progresser le processus de réconciliation nationale représente la plus haute priorité dans les activités de l'ONUSOM II. En outre, la contribution que l'ONU peut et doit apporter afin d'encourager l'instauration de la paix et de la sécurité en Somalie ne peut être comprise que si elle est placée dans un contexte d'efforts politiques vigoureux déployés en vue de la paix par toutes les parties somalies qui ont été entraînées dans le conflit.

Il a été remarqué à bon droit que l'ONU ne peut imposer la paix ni en Somalie ni ailleurs si les parties intéressées ne veulent pas elles-mêmes faire la paix. C'est à elles qu'appartient la lourde responsabilité de prendre les mesures qui pourraient être nécessaires pour parvenir à une solution négociée de leurs divergences. Il est juste que dans cet effort, elles puissent compter sur l'appui et l'assistance de l'ONU. Ces éléments sont des composantes importantes

du concept traditionnel et éprouvé par le temps du maintien de la paix, c'est-à-dire des efforts entrepris pour aider les parties à assurer le respect et la consolidation des accords de paix.

Dans un proche avenir, l'ONU devra prendre des décisions importantes en ce qui concerne la situation en Somalie et le rôle que doit jouer l'Organisation pour encourager la paix et la sécurité dans ce pays. Cela est indiqué dans le projet de résolution, qui prévoit un réexamen fondamental du mandat de l'ONUSOM II d'ici au ler février 1994. Les options politiques définies par le Secrétaire général dans son rapport, ainsi que toute autre recommandation qu'il souhaiterait faire avant que le Conseil examine la question, devront sans aucun doute être prises en compte. L'évolution de la situation sur le terrain, y compris les progrès réalisés sur des questions cruciales comme la réconciliation politique, le désarmement et autres problèmes, auront également un effet direct sur nos débats. Le Brésil est prêt à travailler avec les autres membres du Conseil afin de prendre les décisions et de formuler les choix qui s'imposeront pour définir, d'une manière constructive et réaliste, les bases d'une présence efficace et pragmatique de l'ONU en Somalie.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/26767.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon,
Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie,
Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 886 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme ALBRIGHT (Etat-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : L'opération des Nations Unies en Somalie est l'une des plus difficiles que l'Organisation ait dû entreprendre. L'exécution du mandat établi par le Conseil il y a six mois a exigé des sacrifices de la part de nombreux Etats, y compris le mien. Certains des nôtres ont fait le sacrifice ultime pour appuyer l'effort international visant à aider le peuple somali à échapper à la catastrophe à laquelle il semblait être condamné.

Mme Albright (Etats-Unis)

D'aucuns ont dit que ces sacrifices étaient trop grands et que cette Organisation et ses Membres ne pouvaient pas les supporter. Même devant ces pertes croissantes, l'ONU n'abandonnera pas les efforts qu'elle déploie pour rétablir la paix et la réconciliation politique en Somalie. Par son vote, aujourd'hui, le Conseil montre qu'il n'abandonnera pas la Somalie, et qu'il s'engage à aider le peuple de ce pays brisé à reprendre une vie normale et à reconstruire son pays.

Cette résolution envoie également un message au peuple somali, à savoir que l'ONU ne peut qu'apporter son aide. Les Somalis doivent faire preuve de la volonté et du courage nécessaires pour amener une véritable réconciliation nationale. S'ils ont confiance en leur avenir, l'ONUSOM et la communauté internationale sont prêts à leur apporter toute l'assistance dont ils ont besoin. Mais s'ils ne peuvent pas oeuvrer ensemble au règlement de leurs propres problèmes, ils ne peuvent s'attendre à ce que l'ONU le fasse pour eux.

La résolution d'aujourd'hui est donc une réaffirmation et un défi. Elle réaffirme les efforts que la communauté internationale déploie alors qu'elle a déjà tant fait. En même temps, la communauté internationale demande aux Somalis de montrer qu'ils ont la volonté et la persévérance nécessaires au rétablissement des institutions de leur pays.

M. MÉRIMÉE (France): La résolution que vient d'adopter le Conseil de sécurité, et qui proroge le mandat de l'ONUSOM II pour six mois, témoigne de la persistance de l'engagement de la communauté internationale et des Nations Unies en faveur de la restauration d'institutions politiques en Somalie. La France, qui a contribué largement à l'ONUSOM, est convaincue que le peuple somali est favorable, comme le souligne le Secrétaire général, au maintien de la présence de l'ONU pour appuyer le processus de réconciliation et de réhabilitation qui a été agréé lors des réunions d'Addis-Abeba en janvier et en mars derniers.

Ma délégation tient à rappeler que les acquis de cette présence depuis plusieurs mois sont considérables, même s'ils ont tendance à être occultés par la situation troublée qui règne à Mogadishu-Sud. L'intervention internationale avait pour premier objectif de mettre fin à la famine. Cet objectif humanitaire est aujourd'hui rempli. L'ONUSOM a également contribué à la restauration d'une politique de santé, à la renaissance d'une vie agricole et commerciale et s'attache à mettre en place des structures judiciaires et de police de nature à permettre un fonctionnement normal de la société civile. L'ONUSOM s'emploie également à favoriser des organes d'expression démocratiques. Mon gouvernement espère que, d'ici le début de l'année prochaine, le Conseil national de transition somali aura pu voir le jour et sera en mesure d'incarner la souveraineté de la Somalie, car, ma délégation tient à le souligner une fois de plus, l'ONU ne peut se substituer au peuple somali. Son rôle est d'apporter une assistance, mais c'est des Somalis eux-mêmes que dépend le succès du processus de réconciliation nationale et de restauration des structures politiques de la Somalie.

La France espère à cet égard que les parties somalies sauront entendre la voix de la raison et de l'intérêt national, en faisant taire leurs préoccupations égoïstes pour se consacrer, dans un véritable esprit d'unité nationale, à la vaste entreprise de reconstruction du pays. Ma délégation formule le voeu que la conférence humanitaire, qui doit avoir lieu le 29 novembre prochain à Addis-Abeba et qui réunira, je l'espère, toutes les composantes de la société somalie, fournira l'occasion d'un dialogue politique. La France rend hommage à cet égard aux efforts déployés par les pays et les organisations de la région pour contribuer à un règlement de la crise somalie et les encourage à persévérer dans cette voie.

Mon gouvernement loue le travail effectué, sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général, par l'équipe de l'ONUSOM et rend hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour aider le peuple somali à reconstruire une nation.

La France a accepté de renouveler le mandat de l'ONUSOM conformément aux recommandations du Secrétaire général. Elle étudiera, le moment venu, les options qu'il propose en fonction de l'évolution de la situation dans le pays.

Je voudrais enfin appeler l'attention sur un point : la France se félicite de la contribution américaine, qui a été déterminante, à l'ONUSOM. Elle aurait cependant souhaité, dans un souci de clarté et de cohérence et aussi parce que ce problème peut se poser dans d'autres opérations de maintien de la paix, que le statut des forces américaines par rapport à l'ONUSOM ait pu être clarifié dans cette résolution. Un certain nombre de formules ont été essayées à cet effet et, finalement, aucune n'a été estimée satisfaisante. Ma délégation regrette que cet élément important, en raison de l'ampleur des effectifs de la force concernée ainsi que de son impact sur une opération placée sous l'autorité du Conseil, soit passé sous silence dans cette résolution.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois): Depuis l'adoption de la résolution 837 (1993) du Conseil de sécurité, la situation en Somalie a été au centre des préoccupations de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et la Ligue des Etats arabes ont fait des efforts méritoires pour aider le peuple somali à se tirer de cette situation difficile, réaliser la réconciliation nationale et instaurer une paix durable. Certes, des changements encourageants se sont produits en Somalie, mais il reste encore beaucoup d'éléments instables. Il reste encore beaucoup à faire avant qu'une paix véritable puisse être réalisée en Somalie.

La délégation chinoise a toujours été en faveur d'un règlement politique de la question somalie. La clef d'un tel règlement réside dans une large réconciliation de toutes les parties somalies. Nous notons avec plaisir que la quatrième Réunion de coordination de l'aide humanitaire à la Somalie se tiendra à Addis-Abeba à la fin de ce mois. Ce sera une bonne occasion pour toutes les parties somalies de revenir au processus de réconciliation nationale et de règlement politique. Nous croyons que les efforts de réconciliation actuels sont d'une importance cruciale et que leur résultat sera un facteur décisif pour décider du mandat futur et de l'importance de l'ONUSOM II.

Les vicissitudes de la situation en Somalie montrent une fois de plus que tout problème auxquel un pays est confronté ne peut être résolu que par le peuple de ce pays lui-même, et que les affaires d'une région doivent être réglées par les pays et les peuples de cette région par la discussion et la consultation. On peut toujours espérer régler un différend ou un conflit — si complexe et si difficile soit-il — par la voie du dialogue et de la négociation

à condition de faire preuve de patience. La communauté internationale ne peut jouer qu'un rôle complémentaire et faciliter la recherche d'un règlement final. L'ONUSOM II doit avoir pour objectif global d'encourager la réconciliation nationale, et elle doit s'acquitter de son mandat en comptant sur le peuple somali et en ayant recours à des moyens pacifiques.

A cet égard, on espère que le rôle positif joué par l'OUA et les pays de la région sera encore renforcé et qu'avec la réalisation graduelle de la réconciliation nationale, l'ONUSOM II deviendra dans un proche avenir une opération de maintien de la paix au sens traditionnel.

Les Accords d'Addis-Abeba forment la base d'un règlement pacifique de la question somalie. La délégation chinoise espère sincèrement que les diverses parties somalies placeront les intérêts nationaux au-dessus de tout et coopéreront avec l'ONU, l'OUA et l'ONUSOM II afin de créer les conditions favorables à une solution politique rapide de la question somalie.

C'est pourquoi la délégation chinoise appuie les recommandations du Secrétaire général au sujet de la prorogation du mandat de l'ONUSOM II et qu'elle a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais): Le Secrétaire général, dans son rapport extrêmement utile et admirablement clair au Conseil, décrit la situation en Somalie comme étant extrêmement différente de celle qui existait l'année dernière à la même époque. Nous partageons son évaluation selon laquelle l'Organisation des Nations Unies a progressé considérablement s'agissant de porter remède à la situation humanitaire catastrophique de 1992 et de jeter les bases de la reconstruction de la Somalie. La situation humanitaire s'est, par-dessus tout, améliorée de façon spectaculaire. De toute évidence, la situation en matière de sécurité reste préoccupante dans certaines régions, mais il importe de reconnaître que, dans la plupart des régions du pays, beaucoup a été fait.

Le Royaume-Uni rend hommage aux efforts du Secrétaire général et de son Représentant spécial, ainsi qu'au courage extraordinaire des milliers de soldats et de civils des Nations Unies et du personnel d'organisations non gouvernementales qui ont tant travaillé en Somalie, dans des circonstances extrêmement difficiles. Il tient également à rendre hommage au rôle clef joué par les Etats-Unis, pour venir au secours de millions de Somalis à la fin de l'année dernière. Nous adressons nos condoléances les plus sincères à tous ceux qui ont subi des pertes.

LB/6

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Cette résolution montre clairement que la communauté internationale est décidée, si la chose est possible, à ne pas abandonner les millions de Somalis qui ont accueilli et appuyé l'action de l'Organisation des Nations Unies. Voilà pourquoi le Conseil de sécurité a prolongé de six mois le mandat de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). Mais le peuple somali doit bien comprendre que nous approchons de la croisée des chemins. Faute d'une coopération active de la part du peuple somali, la communauté internationale pourrait être simplement contrainte de revoir son engagement futur. Ainsi, la nature et l'ampleur de cet engagement seront décidées par les Somalis eux-mêmes et par les résultats des efforts qu'ils feront pour travailler ensemble à une prompte réconciliation politique. Ils sont les maîtres de leur avenir. Comme la résolution qui vient d'être adoptée le précise, le peuple somali porte, en définitive, la responsabilité de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays. Nous pouvons l'aider, mais nous ne pouvons pas agir à sa place.

Dans tout examen de la politique appliquée à la Somalie, il est trop facile d'oublier les parties du pays qui ont échappé à la violence et à l'anarchie qu'a connues Mogadishu-Sud mais dont les besoins en assistance n'en sont par moins réels. Elles ont tout aussi besoin de l'attention soutenue de la communauté internationale. Nous souhaitons aller de l'avant avec l'aide à la reconstruction dans les régions où les conditions de sécurité le permettent et l'apport de soutien et de ressources aux hommes et aux femmes qui travaillent sur le terrain en ce moment décisif.

Le désordre qui continue d'affecter certaines parties de la Somalie a des effets qui dépassent les frontières du pays. Mon gouvernement s'inquiète des effets déstabilisateurs des flux d'armes transfrontaliers dans les pays voisins. Nous sommes donc satisfaits que la résolution que nous venons d'adopter souligne l'importance qu'il faut attacher dans toute la mesure du possible à la sécurité des pays voisins. Nous voudrions voir cesser tous les transferts d'armes transfrontaliers dans la région.

Au début de l'année prochaine, au plus tard, le Conseil de sécurité devra réexaminer le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies en Somalie. Nos décisions dépendront alors essentiellement des efforts qu'auront faits tous les Somalis pour montrer qu'ils sont disposés et capables de travailler avec la communauté internationale afin de bâtir pour leur pays l'avenir pacifique et stable que nous recherchons tous et auquel tant de vies et de ressources ont déjà été consacrées.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Nous tenons tout d'abord à dire combien nous sommes satisfaits du rapport présenté par le Secrétaire général dans le document S/26738. Il s'agit d'un document de vaste portée, complet et équilibré. Après avoir évoqué la gravité de la situation que connaît le peuple somali — et qui est à l'origine de la présence de l'Organisation dans ce pays — le Secrétaire général présente dans son rapport un bilan équilibré du travail accompli par l'ONU en Somalie pour y reconstruire l'infrastructure politique, sociale et matérielle. Nous sommes heureux des résultats très positifs qui ont été obtenus. Ils ont permis d'atténuer considérablement les souffrances de la population somalie qui remontent au début de la situation tragique et explosive qui avait poussé la communauté internationale à intervenir pour apporter une aide humanitaire d'urgence et faire en sorte qu'une assistance humanitaire soit dispensée pendant l'opération de maintien de la paix la plus complète, la plus complexe et la plus importante jamais entreprise par l'Organisation des Nations Unies.

Nous saisissons l'occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, à son Représentant spécial et à tout le personnel de l'ONUSOM II pour les résultats obtenus.

A notre avis, la résolution que nous venons d'adopter place clairement et sans équivoque les futurs efforts que doit déployer l'Organisation des Nations Unies dans le cadre d'une nouvelle orientation qui doit être donnée aux activités de l'ONU en Somalie. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, une majorité écrasante du peuple somali souhaite que l'ONU continue d'appuyer le processus de réconciliation décidé par leurs représentants à Addis-Abeba en janvier et mars 1993. En conséquence, nous estimons qu'il convient de souligner, comme le fait la résolution, que la mission fondamentale de l'ONU dans cette nouvelle étape qui s'amorce, alors que le mandat vient d'être renouvelé pour six mois, consiste essentiellement à promouvoir la stabilité, la reconstruction et la réconciliation politique en Somalie. Il s'agit clairement de l'orientation de cette résolution.

Nous estimons également qu'il est opportun et approprié d'envoyer au peuple somali, comme le fait la résolution, un message clair et précis indiquant que la communauté internationale est disposée à poursuivre et à intensifier ses efforts pour encourager le processus de relèvement national et promouvoir la stabilité, la reconstruction et la réconciliation politique du pays, et rappelant en même temps la haute priorité que l'ONUSOM II continue d'accorder à la tâche

consistant à aider le peuple somali à promouvoir le processus de réconciliation nationale et l'établissement d'institutions démocratiques.

Nous sommes donc d'accord avec l'approche fondamentale de la résolution qui met l'accent sur les efforts à faire pour parvenir à une solution politique impliquant les gouvernements de la région, les organisations régionales et toutes les parties, notamment le peuple et les dirigeants et organisations ayant une influence sur la vie politique du pays et qui sont à même de contribuer à la réconciliation nationale.

Il s'agit là des principales raisons qui ont motivé le vote favorable de ma délégation.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : L'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) se trouve aujourd'hui à une étape décisive. La complexité de la situation actuelle est amplement soulignée dans l'excellent rapport du Secrétaire général. Nous étudions soigneusement les trois possibilités qu'il nous offre clairement dans son rapport.

Ma délégation est très reconnaissante au Secrétaire général de ce rapport et des efforts dévoués qu'il déploie pour améliorer la situation en Somalie. Le Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie et le courageux personnel de l'ONUSOM II méritent également notre reconnaissance pour l'abnégation et la détermination dont ils font preuve dans l'exercice du mandat qui leur a été confié.

Les succès obtenus par l'ONU dans les domaines humanitaire, économique et social en Somalie sont certes impressionnants. Dans la plus grande partie du pays, la vie civile revient peu à peu à la normale. Il y a un an à peine, des rapports d'anarchie et de guerres entre factions de même que des images de Somalis émaciés et mourants avaient incité la communauté internationale à venir au secours d'une structure effondrée. Aujourd'hui, les enfants vont en classe, les hôpitaux fonctionnent, l'activité agricole revient à la normale, le commerce reprend et l'eau potable, qui était devenue très rare, est de nouveau disponible pour un grand nombre de Somalis.

Tout cela n'a pas été réalisé sans qu'il en coûte à l'ONU, et ma délégation juge le moment opportun pour rendre hommage aux membres de l'ONUSOM II qui ont consenti le sacrifice suprême au service d'activités humanitaires. Parmi eux se trouvent quelques-uns de mes compatriotes.

Malheureusement, des résultats satisfaisants n'ont pu être obtenus dans les domaines du désarmement et de la réconciliation politique. La sécurité reste,

M. Marker (Pakistan)

elle aussi, un problème, notamment à Mogadishu-Sud. La flambée récente d'incidents de banditisme et de heurts entre les factions est très inquiétante. La responsabilité en revient expressément à certains éléments somalis. La meilleure bonne volonté, la plus grande assistance et le plus grand engagement de la communauté internationale ne sauraient être d'aucun secours à moins que les Somalis eux-mêmes ne fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour remettre de l'ordre dans leur pays.

Nos frères somalis doivent comprendre que l'aide internationale ne peut se poursuivre indéfiniment si leur pays n'évolue pas vers un ordre démocratique stable. En dépit de revers enregistrés récemment et des sacrifices du personnel de l'ONUSOM II, le Conseil de sécurité a décidé de poursuivre pour le moment l'effort de l'Organisation des Nations Unies au niveau actuel. Nous appuyons sans réserve cette ligne de conduite. Toutefois, cette décision devra être revue au début de l'année prochaine à la lumière des événements des semaines à venir.

PJ/7 - 31 -

M. KEATING (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : La Nouvelle-Zélande appuie fermement le renouvellement du mandat des Nations Unies en Somalie. La Nouvelle-Zélande a appuyé l'Organisation des Nations Unies à chacune des trois étapes de sa mission en Somalie. Nous avons fourni du personnel, d'abord à l'ONUSOM I, ensuite à l'UNITAF et, enfin, à l'ONUSOM II.

L'Organisation des Nations Unies s'est rendue en Somalie pour réagir à une tragédie humaine désespérée. Des progrès considérables ont été accomplis dans la lutte contre la famine et la malnutrition, mais la tâche humanitaire n'est pas pour autant achevée. En outre, et bien que des progrès aient été enregistrés en ce qui concerne d'autres aspects de l'ONUSOM II, à savoir la promotion de la réconciliation politique et l'établissement d'un environnement sûr, il reste encore beaucoup à faire dans ces domaines également. L'Organisation des Nations Unies doit donc poursuivre sa tâche et rester fidèle au peuple somali.

Nous sommes particulièrement satisfaits que le Conseil de sécurité ait décidé à l'unanimité de proroger l'autorité de l'ONUSOM II pour une période de six mois jusqu'à la fin de mai 1994. Cette décision est importante parce qu'elle démontre que c'est l'Organisation des Nations Unies qui a pris collectivement cet engagement, et que, malgré les changements intervenus dans la composition de l'ONUSOM, le Conseil de sécurité a la volonté de permettre à l'opération de se poursuivre.

Mardi dernier, le Conseil de sécurité a pris une importante décision concernant l'enquête sur les responsables des attaques contre le personnel des Nations Unies. Nous avons prévu la création d'une commission indépendante à cette fin. Aujourd'hui, nous réaffirmons notre engagement envers le mandat de l'ONUSOM II. Ces mesures, prises ensemble, montrent la priorité que le Conseil attache à la réconciliation nationale et son souhait de veiller aux besoins à long terme de la Somalie.

La deuxième idée que je tiens à souligner - et que le Conseil de sécurité énonce très explicitement dans la résolution dont nous étions aujourd'hui saisis - est que nous sommes très conscients qu'à terme, l'Organisation des Nations Unies ne pourra pas imposer la paix et la reconstruction au peuple somali. La mesure dans laquelle nos objectifs humanitaires pourront être atteints et les structures économiques et politiques de la Somalie pourront être revitalisées dépendra, en dernière analyse, du peuple somali lui-même. Sa participation à ce processus est essentielle si l'on veut que les conditions indispensables à l'instauration d'un environnement sûr et à la réconciliation nationale soient réunies.

Des progrès tangibles doivent être faits en ce qui concerne les objectifs énoncés dans les Accords d'Addis-Abeba. Des progrès sensibles doivent également être réalisés dans la mise en place de structures politiques et juridiques. Des améliorations doivent être apportées dans les contacts et les négociations de bonne foi entre les factions. Et des réalisations concrètes doivent être accomplies dans les domaines du désarmement et du regroupement des armes lourdes.

Comme ces mesures doivent être vérifiables, il était capital que la résolution renferme des dispositions très précises en matière de réexamen.

Enfin, je tiens à noter que le Conseil de sécurité, en adoptant aujourd'hui cette résolution, n'a pas fait simplement que renouveler le mandat de l'ONUSOM II; il a maintenu également, avec toute leur force, tous les aspects du mandat. Ce mandat accorde la plus haute priorité à la réconciliation politique et à l'appui humanitaire. Mais, comme nul ne l'ignore, ce mandat porte aussi sur l'environnement général de sécurité dans le cadre duquel ces objectifs prioritaires devront être atteints. Il se peut que plus tard, et compte tenu des progrès politiques enregistrés, certains aspects du mandat soient modifiés à mesure que l'environnement deviendra plus sûr. C'est assurément notre très grand espoir. Mais, d'ici là, nous devrons tenir compte également des droits et des intérêts des membres du personnel, tant militaire que civil, qui se sont rendus en Somalie dans un esprit de générosité et pour venir en aide au peuple somali. Un trop grand nombre d'entre eux ont été attaqués; un trop grand nombre d'entre eux ont été tués. L'Organisation des Nations Unies a le droit et le devoir de continuer à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir leur sécurité.

M. YAÑEZ-BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 886 (1993), en vertu de laquelle le Conseil décide de renouveler le mandat de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) pour une nouvelle période d'un peu plus de six mois, venant à expiration le 31 mai 1994.

Cette importante décision témoigne de l'unité de pensée et d'action de la communauté internationale face à la situation changeante en Somalie. La résolution réaffirme, d'une part, que l'objectif prioritaire de l'ONUSOM II continue de consister à soutenir les efforts du peuple somali visant à promouvoir le processus de réconciliation nationale et l'instauration d'institutions démocratiques. Elle reconnaît, d'autre part, que le succès de

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

cette entreprise dépend avant tout de la volonté et de la détermination du peuple somali.

L'important rapport du Secrétaire général, en date du 12 novembre, élaboré après sa visite dans la région, rend compte des succès remportés par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie et l'allégement partiel de la profonde misère entraînée par les luttes internes en Somalie. Les semences de la reconstruction ont été plantées et commencent à donner des fruits.

Mais l'appui de l'Organisation des Nations Unies au processus de reconstruction nationale en Somalie ne donnera que des résultats éphémères s'il ne bénéficie pas de la coopération sincère et active de toutes les parties somalies, y compris les mouvements et les factions. Toutes les parties doivent faire preuve de maturité, en démontrant leur volonté réelle d'aplanir les divergences et d'entamer un dialogue, dans un climat de tolérance, en vue d'aboutir à un règlement politique qui rétablirait les institutions gouvernementales et permettrait un retour à la normale en Somalie. Sinon, les affrontements du passé reprendront, avec leurs conséquences si négatives pour le peuple somali.

L'Espagne est convaincue que la réconciliation nationale en Somalie, que nous appelons tous de nos voeux, ne sera réalisée que grâce à des progrès sensibles vers la réalisation des objectifs politiques, humanitaires et de sécurité énoncés dans cette résolution et dans les résolutions antérieures du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 865 (1993), et aux engagements des parties à l'égard des Accords d'Addis-Abeba de janvier et mars derniers.

Les activités de l'Organisation des Nations Unies en Somalie montrent que des situations comme celle-ci, qui menacent la paix et la sécurité internationales, évoluent et changent constamment en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. L'Organisation des Nations Unies — tant le Conseil de sécurité que le Secrétaire général — doit donc faire preuve de son aptitude à agir rapidement et avec souplesse dans la prise de décisions, afin de répondre efficacement à des situations changeantes sans s'écarter des objectifs fondamentaux qu'elle s'est fixés.

A cet égard, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait exposé dans son rapport les choix fondamentaux qui s'offrent à l'Organisation pour atteindre les objectifs souhaités, à la lumière des événements qui se produiront en Somalie dans les prochains mois.

Le Conseil doit continuer d'examiner ces options en vue d'adopter les décisions nécessitées par les circonstances, dès le début de l'année 1994.

Nous espérons vivement que les parties somalies parviendront rapidement à concilier leurs positions de façon que le processus de réconciliation nationale puisse être amorcé, avec l'appui de la communauté internationale, y compris les Nations Unies et les organisations régionales qui apportent leur concours à cet effort de paix. La quatrième Réunion de coordination sur l'aide humanitaire à la Somalie, qui doit avoir lieu prochainement à Addis-Abeba, sera une bonne occasion d'unir les efforts pour une cause commune.

En cette nouvelle étape de la présence de l'ONU en Somalie, qui commence avec l'adoption de la présente résolution, la délégation de l'Espagne estime approprié de reconnaître le travail louable et inlassable accompli par le Secrétaire général, son Représentant spécial et tout le personnel de l'ONUSOM II, issue de nombreux Etats Membres, ainsi que la force conjointe des Etats-Unis, pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population somalie et faciliter le processus de réconciliation nationale et de reconstruction du pays. Ces efforts, dont nous les remercions publiquement aujourd'hui, ont impliqué beaucoup de sacrifices; c'est pourquoi nous tenons à rendre spécialement hommage à tous ceux qui ont donné leur vie au service de cette noble cause.

M. ERDÖS (Hongrie) : La communauté internationale se trouve confrontée en Somalie à des défis graves et uniques en leur genre. Nous sommes tous conscients de l'histoire turbulente qu'a connue ce malheureux pays dans la période récente et qu'a subie la présence internationale depuis qu'elle y a été déployée. Dans la situation actuelle, le renouvellement du mandat de l'ONUSOM II pour une période de six mois, décidé par la résolution 886 (1993) que le Conseil vient d'adopter, offre une nouvelle possibilité à la poursuite des efforts politiques en vue de faire sortir la Somalie et son peuple de la crise qui les frappe si durement et depuis si longtemps. Dans cette entreprise, la plus haute priorité des Nations Unies doit être l'assistance au processus de réconciliation nationale et à l'instauration d'institutions démocratiques. Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès significatifs qui ont été réalisés dans la plupart des régions de la Somalie sur le plan de la situation humanitaire, du retour à des conditions normales et de la reconstruction du pays. Nous nous rendons compte des difficultés qu'il y a à atteindre le degré voulu de volonté politique de la part de tous les mouvements et factions somalis pour régler les

problèmes immenses auxquels fait face ce pays. A cet effet, un plan de stratégie concertée de l'ONUSOM II pour l'avenir pourra sans aucun doute apporter une contribution irremplaçable à la Somalie. Il convient d'ajouter à ce propos que les dirigeants de toutes les parties somalies portent une responsabilité particulière pour l'évolution ultérieure de la situation de leur pays. Dans ce processus, ayant en vue la situation qui prévaudra en Somalie au-delà du 31 mars 1994, un réexamen fondamental du mandat de l'ONUSOM II sera certainement indispensable. La Hongrie a voté en faveur de cette résolution en signe de son appui aux efforts de notre organisation mondiale pour surmonter les difficultés rencontrées et apporter son aide à la renaissance de la Somalie et à la restauration de la sécurité et de la stabilité dans la corne de l'Afrique.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La Fédération de Russie appuie systématiquement les efforts de la communauté internationale pour donner une aide humanitaire au peuple somali en vue de la stabilisation rapide de la situation et de la reprise de la vie normale en Somalie.

Nous relevons avec satisfaction les changements positifs qui se produisent dans ce pays grâce à l'action des Nations Unies et d'Etats Membres de l'ONU, ainsi que des diverses organisations internationales et non gouvernementales. Il n'y a pas lieu de douter du succès de la lutte contre la famine et de la réduction du nombre des affamés. Il y a eu de grands progrès dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Des changements favorables surviennent aussi dans le domaine politique. Des conseils de district et des conseils régionaux sont en cours de création. Des efforts ont été entrepris pour nouer un dialogue entre les parties somalies afin d'assurer le respect des accords de cessez-le-feu et de désarmement conclus à Addis-Abeba au début de l'année.

En même temps, nous concordons avec le rapport du Secrétaire général (S/26738), qui conclut qu'il y a encore beaucoup à faire pour que la société somalie puisse de nouveau reposer sur une base solide. En particulier, le rapport souligne à bon droit que sans un désarmement de tous les groupements somalis, il sera impossible d'arriver à la paix durable et à la stabilité dans le pays.

Nous condamnons résolument les actes de violence et les attaques armées répétées contre ceux qui participent aux efforts d'assistance humanitaire et de maintien de la paix, et nous adressons nos condoléances aux familles des

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

militaires et du personnel humanitaire de plusieurs pays qui ont été tués en servant noblement la cause de la Somalie.

Il est certain que le prompt règlement du conflit sur une base durable et solide sera favorisé par le renforcement des aspects politiques de l'opération des Nations Unies. Comme le dit la résolution adoptée par le Conseil de sécurité, la plus haute priorité de l'ONUSOM II consiste à continuer d'appuyer les efforts du peuple somali pour encourager le processus de réconciliation nationale et l'établissement d'institutions démocratiques. A cet égard, nous n'avons que des louanges pour le Secrétaire général des Nations Unies et son Représentant spécial ainsi que pour l'ensemble du personnel de l'ONUSOM II pour avoir réussi à améliorer les conditions de vie du peuple somali et avoir encouragé la recherche d'un règlement politique et d'une réconciliation nationale.

A notre avis, les pays africains et les autres pays intéressés pourraient fortement contribuer au processus de règlement politique. Comme il est dit dans la résolution, nous attachons une grande importance à l'appui du Conseil de sécurité aux efforts diplomatiques continus des Etats Membres de l'ONU et des organisations régionales afin de faire progresser le dialogue entre toutes les parties somalies.

La Fédération de Russie, en ce qui la concerne, est prête, avec tous les autres membres de la communauté internationale, à contribuer aux efforts qui permettront de rétablir au plus tôt la paix et la stabilité dans ce pays tant éprouvé.

Le $\underline{\mathtt{PRESIDENT}}$ (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Cap-Vert.

Ma délégation a toujours suivi la situation en Somalie avec une profonde inquiétude. La situation de chaos intérieur, qui a suscité la destruction des structures économiques et administratives du pays et qui a fait des centaines de milliers de victimes, représente certainement l'une des situations les plus tragiques provoquées par des guerres intestines à l'époque contemporaine.

L'intervention rapide des Nations Unies et le travail louable de la Force spéciale unifiée ont favorablement modifié la situation; cet effort fut suivi par le déploiement de l'ONUSOM II pour aider le peuple somali à parvenir à la réconciliation politique et à relever le pays.

L'aide des Nations Unies à la Somalie par l'intermédiaire de l'ONUSOM II est un événement marquant non pas seulement en raison du mandat important qui

Le Président

lui a été confié, mais aussi parce que l'opération a été vue aussi sous l'angle du rôle décisif que les Nations Unies allaient pouvoir jouer en matière d'opérations de maintien de la paix dans la période de l'après-guerre froide.

Malheureusement, l'évolution récente des événements en Somalie, qui a entraîné des attaques répétées contre le personnel de l'ONUSOM, a rendu plus difficile l'exécution du mandat de l'ONUSOM.

Nous tenons à condamner fermement à nouveau ces attaques et à réaffirmer notre position selon laquelle toutes les parties au conflit en Somalie doivent respecter la sécurité du personnel de l'ONUSOM.

Nous sommes très reconnaissants à tous les pays qui ont fourni des troupes pour les activités de l'ONUSOM d'être venus au secours du peuple somali à un moment critique de son histoire.

Bien que beaucoup reste à faire, nous reconnaissons que, en général, la situation en Somalie s'est sensiblement améliorée; à cet égard, nous remercions la communauté internationale de sa coopération ainsi que le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour aider à la réconciliation nationale et au relèvement de la Somalie. Nous exhortons toutes les parties, factions et mouvements en Somalie à coopérer pleinement avec l'ONU en vue d'atteindre cet objectif.

Il ne peut y avoir ni paix ni stabilité dans le pays si les parties concernées ne font pas preuve de la volonté politique nécessaire à leur réalisation. L'ONU ne peut qu'apporter son aide. La poursuite du conflit armé n'apportera pas de paix durable en Somalie et ne peut qu'aggraver la situation et ajouter aux souffrances du peuple somali, qui n'ont déjà que trop duré.

Nous sommes heureux de noter que la communauté internationale continuera d'appuyer les efforts pacifiques déployés en faveur de la réconciliation nationale en Somalie, tel que cela est confirmé dans la résolution qui vient d'être adoptée. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la contribution apportée par des pays de la région, notamment des pays voisins de la Somalie, en vue d'instaurer la stabilité politique et de réaliser la réconciliation nationale en Somalie, en coordination avec l'ONU.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 19 h 25.